

Qualité du service

Les repas sont confectionnés dans le respect des normes d'hygiène alimentaire en vigueur.

Les menus sont élaborés à partir d'exigences diététiques qualitatives et quantitatives.

Ainsi, les menus sont équilibrés, complets et varient tous les jours.

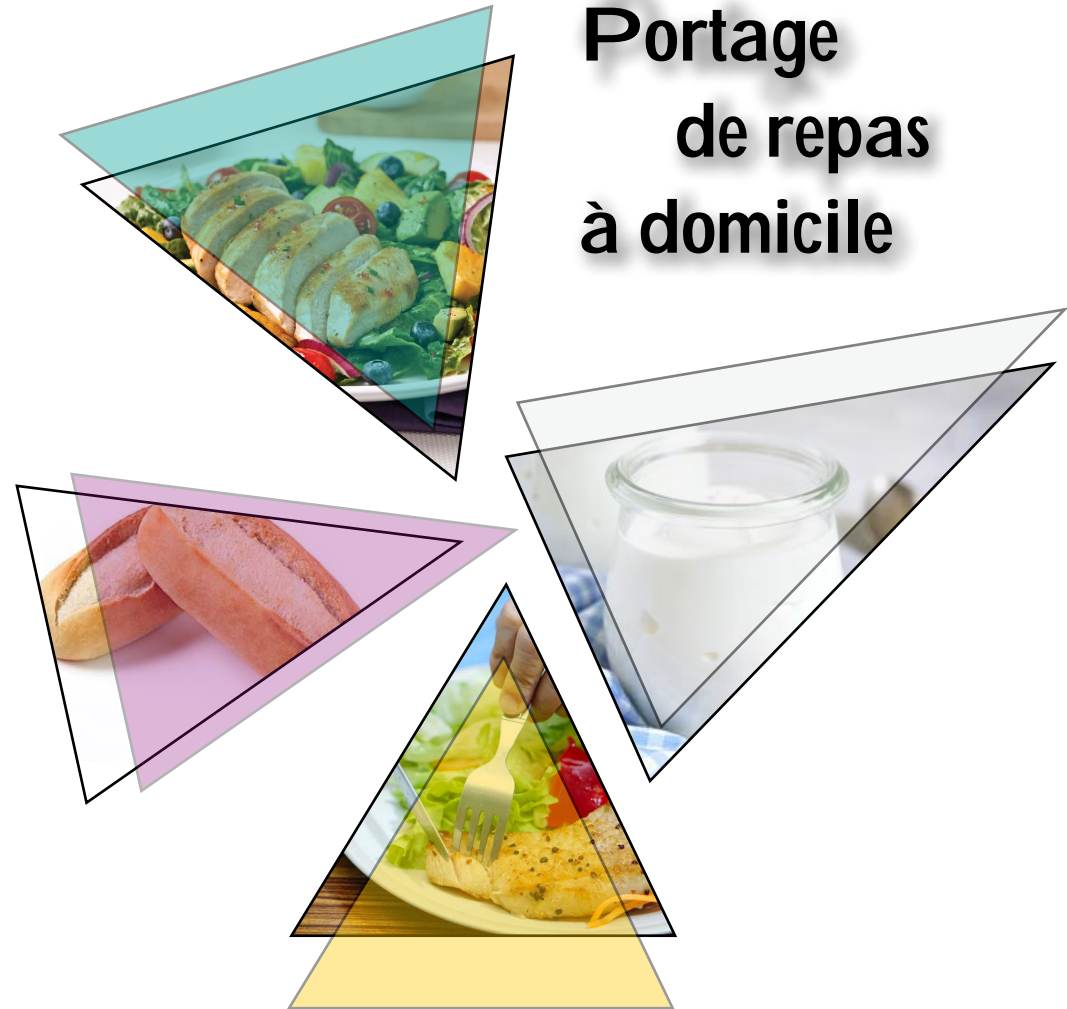


Ils sont composés :

- d'une entrée,
- d'un légume,
- d'un féculent,
- d'un laitage,
- d'un fruit ou d'un dessert,
- du pain.

Si l'état de santé l'exige, il est possible d'adapter les menus à un régime spécifique.

Portage de repas à domicile



La Table
Vient à vous

Inscription

se rendre au CCAS muni de :

- carte d'identité,
- justificatif d'invalidité le cas échéant,
- certificat médical le cas échéant,
- lettre de l'assistant(e) social(e) (selon le cas),
- nom, adresse et n° de téléphone d'au moins une personne référente (un « proche »),
- nom et téléphone du médecin traitant.

Un formulaire sera complété sur place, accompagné du règlement intérieur précisant le fonctionnement du service.

CCAS de Monistrol sur Loire

15, avenue de la Libération
43120 MONISTROL SUR LOIRE
04 71 75 61 30 / 04 71 75 61 31

accueil.ccas@monistrol.fr / sonia.boyer@monistrol.fr

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Mairie de Monistrol sur Loire propose un service de portage de repas à domicile.

Les repas sont préparés par l'association «Espace Beauvoir», située sur la commune.

Pour qui ?

Ce service s'adresse :

aux seniors
(60 ans et plus)

et / ou

aux personnes en situation de handicap



résidant sur la commune de Monistrol sur Loire.



Quand ?

Il est possible de bénéficier du service après une hospitalisation, durant une maladie ou en cas d'incapacité temporaire.

Pas de durée minimum ou maximum

Les tarifs

Repas de la semaine (dimanches et jours fériés compris)	9,20 euros 6,40 euros le repas + 2,80 euros le port
Pour un couple	Total de 15,60 euros
Repas « invité »	8 euros

Différentes aides

Allocation personnalisée d'autonomie

Mutualité sociale agricole



N'hésitez pas à vous renseigner auprès d'un (e) assistant(e) social(e)

Fonctionnement

- Le service propose des repas pour tous les jours de la semaine.
- Un minimum de deux repas par semaine est demandé.
- Les repas sont transportés par un agent du CCAS avec un véhicule frigorifique (répondant aux exigences de la Direction des Services Vétérinaires).
- Les repas, livrés froids dans des barquettes à usage unique, sont prêts à être réchauffés (micro-ondes ou casserole).

